

INSTRUCTIONS DE COURSE – DERIVEURS CATAMARANS 2021-2024
GRAND PRIX DE LA POTINIÈRE – VENT DE VOYAGE
Samedi 13 août 2022

Saint-Lunaire

Autorité Organisatrice (AO) : Yacht Club de Saint-Lunaire

Grade : 5C

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une IC peuvent être faites sur l'eau selon la procédure précisée en **annexe**.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé en **annexe** ; ils seront également mis en ligne à l'adresse internet précisée en **annexe**.

3.2 Le PC course est situé à l'emplacement précisé en **annexe**, numéro de téléphone précisé en **annexe**, adresse mail précisée en **annexe**.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en **annexe**.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).

5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter leur emplacement. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue après l'envoi du pavillon D, sauf délai différent précisé en **annexe** ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les dates des courses sont précisées en **annexe**.

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en **annexe**.

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.
- 7. PAVILLONS DE CLASSE**
Les pavillons de classe sont décrits *en annexe*.
- 8. ZONES DE COURSE**
L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.
- 9. LES PARCOURS**
CF ANNEXE IC
- 10. MARQUES**
10.1 Les marques sont précisées *en annexe*.
10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.
- 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**
Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe** ZONES DE COURSE.
- 12. LE DEPART**
12.1 La ligne de départ est définie en **annexe**.
12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2). En cas de délai différent, il sera précisé en **annexe**.
- 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS.**
13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).
- 14. L'ARRIVEE**
La ligne d'arrivée est définie en **annexe**.
- 15. SYSTEME DE PENALITE**
15.1 Pour les classes précisées en **annexe**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
15.2.1 Pour les classes précisées en annexe, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 16. TEMPS LIMITES**
16.1 Les temps sont précisés en **annexe**.
16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai précisé en **annexe** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 17. DEMANDES D'INSTRUCTION**
17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes (sauf si délai différent précisé en **annexe**) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que

- le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 18. CLASSEMENT**
- 18.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est précisé en **annexe**.
- 18.2 Courses retirées
Est précisé en **annexe** le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :
- (a) le total des scores de ses courses.
 - (b) le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps ou temps sur distance, comme précisé en **annexe**.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à l'heure précisée en **annexe**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
- 19. REGLES DE SECURITE**
- 19.1 [DP] [NP] Un émarginement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités décrites en **annexe**.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 **Utilisation du Bout dehors** : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**
- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
L'identification des bateaux officiels est précisée en **annexe**.
- 23. ACCOMPAGNATEURS**
- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés comme précisé en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 24 EVACUATION DES DETRITUS**
Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs (selon la précision en **annexe**).

25 EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux ou dans le port.

26. PRIX

Des prix seront décernés comme précisé en ***annexe***.

INSTRUCTIONS DE COURSE – DERIVEURS CATAMARANS 2021-2024

GRAND PRIX DE LA POTINIÈRE – VENT DE VOYAGE

Samedi 13 août 2022

Saint-Lunaire

Yacht Club de Saint Lunaire - Grade 5C

1. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 1.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est [[Baie Ouest du Club House](#)] ; ils seront également mis en ligne à l'adresse [www.ycsl.net].
- 1.2 Le PC course est situé [au Club House](#) / [0299463004](tel:0299463004) mail : communication@ycsl.net.

2. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 2.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé [[Terrasse NO du Club](#)].
- 2.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de [[30 minutes](#)] après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

3. PROGRAMME DES COURSES

- 3.1 Dates des courses

Date	Classe	Heure 1 ^{er} signal d'attention
13 août 2022	INC Catamarans IND Dériveurs	14h00

4. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont : [F18 et C1 : Pavillon Blanc](#)
[Catamarans C3 \(ex. Hobie Cat 16\) : Pavillon Jaune](#)
[Dériveurs : Pavillon Violet](#)

5. LES PARCOURS

Parcours prévisionnels

[C3 \(catamarans de 15 à 18 pieds sans dérive, dont Hobie Cat 16\)](#)

DEPART en baie de Port Blanc

1. Bouée de dégagement
2. Laisser le Petit Pot de Beurre à tribord
3. Laisser Buharats Ouest à babord
4. Laisser Banchenou à babord
5. Laisser Petit Pot de Beurre à babord

ARRIVEE en baie de Port Blanc

[F18 et C1 \(catamarans de 16 à 20 pieds avec dérives\)](#)

DEPART en baie de Port Blanc

1. Bouée de dégagement
2. Laisser le Petit Pot de Beurre à tribord
3. Laisser l'Atterrage à babord
4. Laisser Buharats Ouest à tribord
5. Laisser Banchenou à babord
6. Laisser le Petit Pot de Beurre à babord

ARRIVEE en baie de Port Blanc

Dériveurs

Parcours construit

7. LE DEPART

- 7.1 La ligne de départ sera entre [*le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord*] et [*le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord*].
- 7.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard [*4 minutes*] après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

8. L'ARRIVEE

- 8.1 La ligne d'arrivée sera entre [*un mât arborant un pavillon bleu*] et [*le côté parcours de la marque d'arrivée*] (bouée verte mouillée sous le vent du Bateau Comité)

9. SYSTEME DE PENALITE

- 9.1 Pour [*Toutes les classes*], la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 9.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 9.3 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. TEMPS LIMITES

Les bateaux ne finissant pas [*20 minutes pour les Dériveurs et C3 ; 30 minutes du 3e pour les F18 et C1*] après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

11. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 11.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de [*60 minutes*] après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 11.2 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située [*accueil du Club House*]. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

12. CLASSEMENT

- 12.1 [*1*] course doit être validée pour valider la compétition.

- a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses
- b) Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 12.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système [**temps sur temps**]
- 12.3 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

13. REGLES DE SECURITE

Port de la brassière obligatoire.

28. PRIX

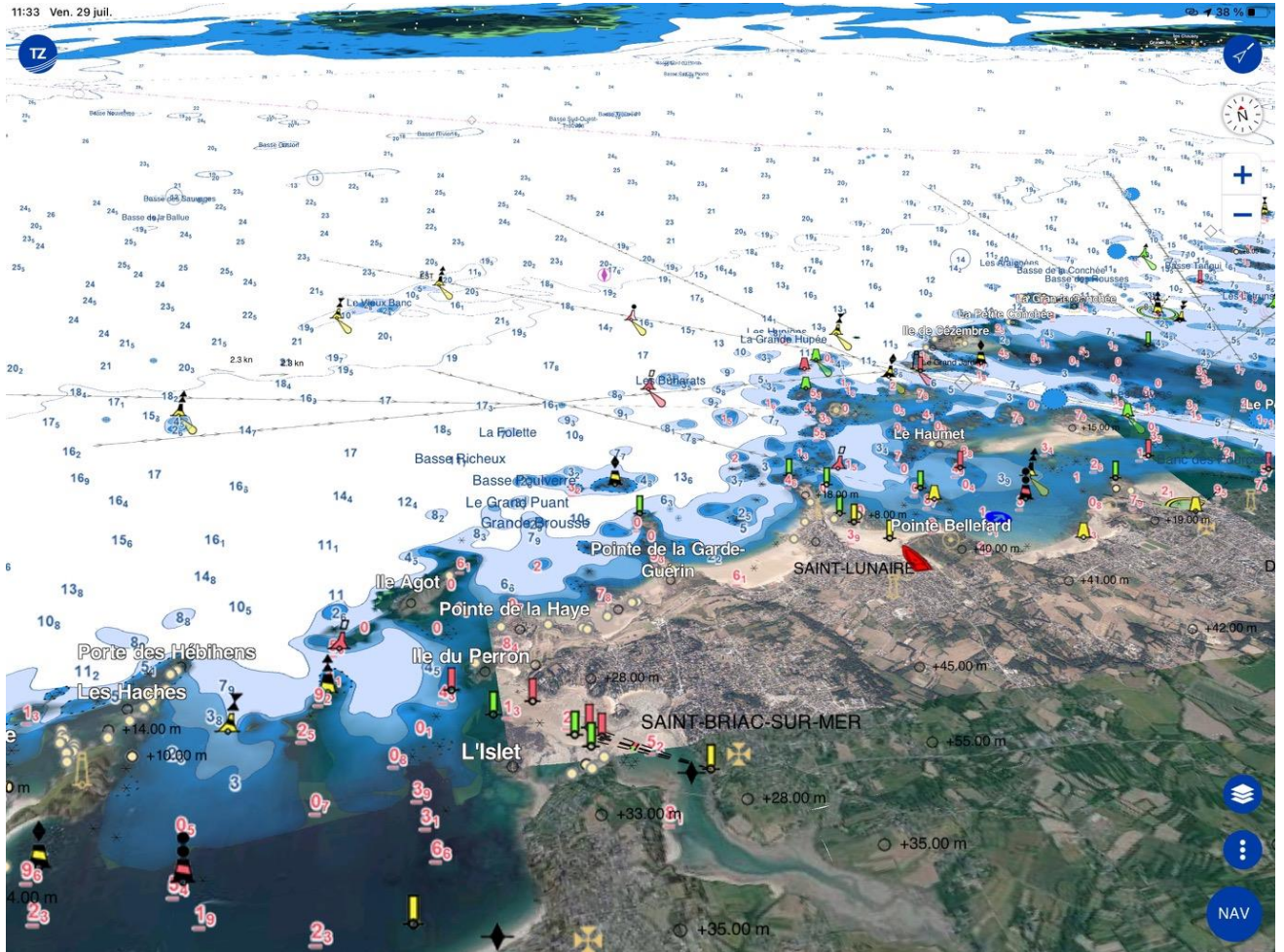
La remise des Prix aura lieu à 18h30 sur la terrasse du Club House.

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : [**Stéphane FRETAY**]

Président-e du jury : [**Laurent BREGAINT**]

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Aux marques comportant un astérisque (), il pourra y avoir une réduction de parcours selon l'article 13.3 des annexes des IGC (pavillons « C », « O » ou « S »).*
Ainsi qu'un pointage officiel (pavillon « Z ») selon article 9.